

UNE UNITE DE MONNAIE AFRICAINE DANS LA PERSPECTIVE DE LA CREATION D'UNE BANQUE CENTRALE AFRICAINE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE: FONDEMENTS ANALYTIQUES ET PROPOSITIONS.

Résumé

Dans la perspective de la création d'une banque centrale africaine, nous analysons dans cette communication les principes et les règles de l'économie internationale qui justifient l'initiative de réforme de l'environnement monétaire et financier africain. La nécessité et l'importance de cette initiative de réforme trouvent leur fondement dans une loi économique essentielle propre à la nature de l'économie internationale, qui est une économie d'échange. Une analyse conceptuelle de l'articulation du nouveau système monétaire et financier africain avec les systèmes monétaires et financiers régionaux ou nationaux de chaque pays africain est primordiale pour cette réforme qui conditionne une nouvelle gouvernance de l'architecture monétaire et financière future en Afrique. Une fonctionnalité efficiente de cette articulation nécessite la mise en place d'une Banque Centrale Africaine et d'une Supra Unité de Monnaie Africaine (S.U.M.A), et ouvre de nouvelles perspectives au financement de la dynamique des économies africaines.

Mots clés : Réforme monétaire, monnaie africaine, développement économique, Afrique.

Introduction.

En août 2003 dernier, l'association des gouverneurs des banques centrales africaines a émis le souhait de la mise en place d'une monnaie unique et d'une banque centrale commune pour les pays africains d'ici 2021. L'idée avait déjà été exprimée par l'ex-Organisation de l'Unité Africaine établit en 1963. Depuis lors, elle était en veilleuse. L'article 19 de l'acte constitutif de l'Union Africaine (UA) adopté, le 11 juillet 2000, au Sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) de Lomé (Togo) stipule que « l'Union africaine est dotée des institutions financières suivantes dont les statuts sont définis dans des protocoles y afférents :

- La Banque centrale africaine ;
- Le Fonds monétaire africain ;
- La Banque africaine d'investissement.

Le projet repose sur la création préalable d'unions monétaires dans les communautés économiques régionales existantes en Afrique. Il s'agit de l'Union monétaire arabe (UMA)², du Marché commun de l'Afrique orientale et Australe (COMESA)³, de la communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)⁴, de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)⁵ et de la Communauté du Développement de l'Afrique Australe (SADC)⁶.

Notre propos dans cette communication n'est pas d'entrer dans le détail d'un débat sur la crédibilité et sur une comparaison entre gagnants et perdants⁷ de cette initiative de réforme ou sur un quelconque respect de critères de convergences. Nous voulons dire d'une part qu'il nous faut avancer en Afrique, d'autre part, montrer que les relations économiques entre les pays africains étant des relations fondées sur une économie internationale d'échange, il existe des principes et règles de cette économie qui justifient cette initiative de réforme des sphères monétaires et financières en Afrique.

¹ Koffi Sodokin, Attaché Temporaire de Recherche (ATER) à la Faculté des Sciences Economiques de l'Université de Bourgogne. Nous sommes endettés vis-à-vis d'Elie Sadigh dont les multiples commentaires et suggestions ont été décisifs dans la rédaction de cette communication.

Email : ksodokin@u-bourgogne.fr

² L'UMA est composée de l'Algérie, de la Libye, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie.

³ La COMESA est composée de l'Angola, du Burundi, des Comores, de la République démocratique du Congo, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

⁴ La CEEAC est composée du Burundi, du Cameroun, de la république Démocratique du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République Centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé et Principe et Tchad

⁵ La CEDEAO est composée du Bénin, du Burkina Faso, du Cap-Vert, de la Côte D'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Libéria, du Mali, du Niger, du Nigeria, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Togo.

⁶ La SADC est composée de l'Afrique du Sud, Angola, Botswana, République Démocratique du Congo, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie, et Zimbabwe

⁷ Voir Paul Masson et Catherine « Une Monnaie Unique pour l'Afrique ? », Finances et Développement, Décembre 2004

Des échanges intra-régionaux à l'intérieur du continent africain engendreront forcément l'enrichissement mutuel des pays africains qui y participeront. Toutefois, pour que les échanges se réalisent dans l'équivalence et se développent, les règles qui découlent des principes de l'économie internationale doivent être respectées. Toutefois, il est évident qu'actuellement certains pays à l'intérieur du continent africain ne peuvent pas participer pleinement aux échanges intra-régionaux, faute de moyens suffisants. Autrement dit, ces pays ne peuvent pas vendre autant qu'ils ont besoin d'acheter. Or, l'évolution économique de chaque pays africain est bénéfique à l'ensemble du continent. En effet, l'évolution des échanges est, elle-même, largement liée à la croissance économique en Afrique. Ainsi, plus chaque pays africain aura la possibilité de financer ses achats par ses ventes, plus il en fera profiter les autres pays du continent.

C'est pour cette raison que la mise en place de cette initiative de réforme à travers la création d'une Banque Centrale Africaine (*BCA*) et d'une Supra Unité de Monnaie Africaine (*S.U.M.A*) est plus que nécessaire.

Pour justifier notre propos, nous étudions ci-après les contraintes des économies africaines dans un environnement monétaire international problématique⁸ et les raisons qui justifient la mise en place d'un système monétaire africain, autonome dans la gestion des excédents et déficits entre les Etats africains d'une part et d'autre par entre les Etats africains et le reste du monde. Une réforme efficiente qui bénéficie à tous les pays africains doit prendre en compte les principes et règles qui gouvernent les relations économiques internationales qui sont des relations d'échange. Aussi cette réorganisation doit passer par une articulation des systèmes monétaires et financiers nationaux ou régionaux africains (*SMFNA* ou *SMFRA*) avec le nouveau système monétaire et financier africain (*SMFA*) qui sera créé. Nous verrons enfin en quoi les réformes envisagées ouvrent de nouvelles perspectives de développement pour les économies africaines.

I. Les contraintes des économies africaines dans un environnement monétaire et financier international problématique.

Les perspectives de développement de chaque pays africain sont largement influencées par le fonctionnement des systèmes monétaires et financiers nationaux ou régionaux en Afrique. Cependant elles le sont également par le fonctionnement des sphères monétaires et financières internationales.

Les relations économiques entre les pays africains, sont des relations fondées sur une économie d'échange où seuls apparaissent le marché des biens et des services et le marché financier, tandis que l'économie de chaque nation africaine est une économie monétaire de production et d'échange. Dans l'économie nationale monétaire de production, deux phases apparaissent dans le processus de production : la phase de la production, où l'économie est monétisée dans l'acte de la rémunération des services producteurs, et la phase de l'échange, où la dépense dans les achats finals du revenu formé à la production sur le marché des produits signifie leur écoulement. En clair, dans une économie monétaire de production, le revenu est formé dès la production dans l'acte de la rémunération des services producteurs. Cette rémunération constitue la valeur de l'offre globale (la valeur de la production de la période). La dépense du revenu ainsi formé permet l'écoulement du produit national, car la demande globale a sa source dans l'offre globale.

Les relations économiques entre les pays africains se réalisent dans le cadre d'une économie d'échange. Dans cette économie, les achats sont financés par les ventes, c'est là l'un des principes de l'économie d'échange. Il découle de ce principe une règle : les achats nets doivent être financés par les ventes nettes. Pour cette raison, la mise en place d'une Supra Unité de Monnaie Africaine (*S.U.M.A*) n'est pas neutre pour le fonctionnement de l'économie africaine. Dans le cadre des échanges intra-régionaux, chaque pays africain n'utilisera que la *S.U.M.A*. Cette même monnaie sera utilisée par les pays africains dans les échanges avec le reste du monde, puisque ce sera la Banque Centrale Africaine nouvelle qui sera en charge de la gestion des flux financiers extérieur au continent africain. Evidemment ce fonctionnement ne posera aucun problème à l'existence éventuelle des monnaies nationales ou régionales dans chaque pays ou dans chaque région africaine.

Cependant, l'évolution actuelle de l'économie africaine est essentiellement contrainte par le fonctionnement du système monétaire international actuel, où certaines monnaies nationales sont considérées comme des monnaies internationales. Cette situation constitue un handicap pour les économies africaines, du fait de l'alourdissement de leur endettement extérieur, qui résulte de cet environnement monétaire international peu propice. En effet, lorsque la monnaie d'une nation est considérée comme monnaie internationale sur le marché mondial, les pays échangistes (autres que le pays dont la monnaie est considérée comme monnaie internationale) et, en particulier, les pays déficitaires (c'est le cas de la majorité des pays africains) sont à la recherche de cette « monnaie internationale » pour financer leurs achats et surtout pour faire face au déficit de leur balance des paiements. Les pays confrontés au problème de déficit de leur balance des paiements (les pays acheteurs nets) trouveront l'équivalent de leur

⁸ John Maynard Keynes avait déjà en 1943 une vision juste du système monétaire international qui doit gouverner les relations économiques internationale et en proposait une réorganisation. Voir Keynes, J.M., "Proposals for an International Clearing Union". 1943. Voir également les propositions actuelles de Paul Davidson sur la réforme du système monétaire international. Davidson, Paul " The future of the International Financial System ", 2004.

déficit chez les pays vendeurs excédentaires ou leurs ayants droit (les organismes financiers, c'est-à-dire les banques dites multinationales). Les pays déficitaires peuvent également trouver un financement à leur déficit dans la masse de capitaux financiers qui constituent la liquidité internationale.

La liquidité internationale augmente si le pays qui réalise une balance commerciale déficitaire (et même une balance des paiements déficitaire), est celui dont la monnaie est considérée comme monnaie internationale et si ce pays finance son déficit par sa propre monnaie. On peut constater que, dans ce cas, ce pays finance son déficit sans s'adresser aux marchés financiers qui gèrent les excédents des pays vendeurs nets, ni aux organismes internationaux, car ces organismes n'ont pas de véritable responsabilité dans ce domaine, malgré leurs fonctions officielles. En d'autres termes, ce pays finance le déficit de sa balance commerciale (et même de sa balance des paiements) avec sa propre dette. Dans ce cas, le financement de ce déficit n'est pas puisé dans les excédents des pays vendeurs nets, comme l'exige la règle du financement des achats excédentaires. On peut le constater, c'est le non-respect de cette règle qui se trouve être à l'origine de l'augmentation de la liquidité internationale. Dès que le pays dont la monnaie est considérée comme monnaie internationale finance le déficit de sa balance des paiements par sa propre monnaie, une somme de monnaie dite internationale et constituant le point de départ des problèmes posés au fonctionnement du système monétaire international, est mise à la disposition des pays vendeurs nets.

En outre, cette façon de financer son déficit extérieur permet à ce pays de ne pas payer d'intérêts aux pays exportateurs nets ou à leurs ayants droits. La liquidité internationale apparaît du fait que le financement de ce déficit n'a pas été puisé dans les excédents des pays exportateurs nets.

L'apparition de cette liquidité internationale a des effets néfastes sur le fonctionnement du marché financier international. En effet, les détenteurs de cette somme de monnaie seront à la recherche du meilleur placement sur les marchés financiers internationaux. Il résulte de ces placements une variation des taux de change des différentes monnaies, qui met ainsi en péril la bonne marche de l'économie internationale. La variation des taux de change dans ce cas n'a rien à voir avec la parité des pouvoirs d'achat ni avec la variation des résultats des balances commerciales. En outre, du moment où l'on raisonne en termes de liquidité internationale, la variation de sa quantité constituera l'un des facteurs qui influencera le taux d'intérêt sur les marchés financiers internationaux. Aussi, dans le système monétaire international actuel, les taux d'intérêt des « monnaies nationales » sont influencés par le taux d'intérêt du pays dont la monnaie est considérée comme monnaie internationale. Les difficultés des pays africains, liés au financement de leur développement ont pour origine cet environnement monétaire international problématique. C'est pour cette raison que les réformes proposées par l'Unité Africaine sont plus que pertinentes, parce qu'elles permettraient de s'affranchir de ces contraintes d'une architecture monétaire internationale actuelle défailante.

1.1. Le problème posé par l'insuffisance des fonds des organisations monétaires et financières internationales dans le financement de la dynamique des économies africaines.

Ce problème est lié aux financements privés et publics des déficits des balances commerciales des pays africains. L'idée centrale que nous voulons mettre en exergue ici émane de l'analyse des différentes sources de financement des déficits des balances de paiements des pays africains dans le cadre de leur participation aux échanges internationaux. Actuellement, trois sortes de financements permettent aux pays africains, généralement déficitaires, de financer le déficit de leur balance de paiements. Il s'agit des fonds privés (les prêts des banques privées des pays industriels), des fonds publics et des fonds des organisations internationales. Pour marquer les limites du système monétaire international actuel, qui justifie une réorganisation interne de l'architecture monétaire et financière africaine, il est important d'explicitier les sources dans lesquelles puisent les institutions bancaires privées et les organisations monétaires et financières internationales pour faire face aux besoins des pays africains souvent, chroniquement déficitaires.

1.1.1. Les prêts des banques étrangères aux pays africains.

Deux ensembles de banques interviennent dans le financement des pays africains. Les banques qui utilisent les excédents des pays exportateurs nets et les banques du pays dont la monnaie est considérée comme monnaie internationale. Les banques qui utilisent les excédents des pays exportateurs nets gèrent la liquidité internationale existante alors que les banques du pays dont la monnaie est considérée comme monnaie internationale prêtent la monnaie de leur pays. Dans le deuxième cas, les prêts bancaires aux pays déficitaires constituent aussi une cause d'augmentation de la liquidité internationale. Or, pour qu'il y ait un fonctionnement harmonieux des échanges internationaux, ce sont les excédents des pays exportateurs nets qui doivent financer les déficits des pays importateurs nets.

1.1.2. Les taux d'intérêt appliqués aux pays africains emprunteurs sur les marchés financiers internationaux.

Il est dans la logique du système monétaire international actuel que les taux d'intérêt sur les prêts accordés soient moins élevés pour les pays industrialisés que pour les pays en développement dont les pays africains emprunteurs sur les marchés financiers internationaux. Or le niveau des taux d'intérêt élevés engendre des charges lourdes pour les économies des pays africains. Les difficultés rencontrées par les pays africains pour faire face aux charges de leurs dettes les font passer pour des clients insolubles vis-à-vis du marché international du crédit. Or, le pays dont la monnaie est considérée comme monnaie internationale peut ne pas faire face aux charges liées aux intérêts puisque ce pays a la possibilité d'utiliser sa propre monnaie pour financer le déficit de sa balance des paiements. Ce pays échappe à la règle qui découle logiquement des principes de l'économie internationale, règle selon laquelle ce sont les ventes nettes qui financent les achats nets de chaque pays participant aux échanges internationaux.

1.1.3. La capacité limitée de la majorité des pays africains à rembourser leurs dettes.

Le fonctionnement du système monétaire international actuel n'est pas favorable à la majorité des pays africains qui se trouvent dans l'impossibilité de rembourser leurs dettes. Pour qu'un pays puisse honorer sa dette, il doit réaliser une balance commerciale excédentaire au moins égale à la fraction du montant de la dette qu'il doit rembourser à chaque période et au montant des intérêts sur le reste de la dette. Pour connaître les possibilités de remboursement de la dette des pays africains, prenons le cas des pays qui ont soit une balance commerciale déficitaire, soit une balance commerciale équilibrée. Dès qu'ils réalisent une balance commerciale déficitaire, ces pays se trouvent aussitôt dans une situation de surendettement, ce qui signifie qu'ils seront dans l'impossibilité de rembourser leurs dettes extérieures et cela, quel que soit le montant de ces dettes. Mais ce qui aggrave leur situation de surendettement, c'est qu'ils ne peuvent même pas payer les intérêts de leurs dettes. En effet, pour qu'un pays puisse payer les intérêts de sa dette extérieure, il doit réaliser une balance commerciale excédentaire au moins pour le même montant. Nous pouvons constater que, même si ces pays arrêtent leurs importations de biens d'équipement, et même si cette décision leur permet d'équilibrer leur balance commerciale, leur endettement extérieur s'aggravera néanmoins car, n'ayant pas une balance commerciale excédentaire, ils ne parviennent même pas à payer les intérêts de leurs dettes, intérêts dont le montant s'ajoute ainsi à leurs dettes.

Dans le système monétaire et financier international actuel, la seule véritable solution offerte aux pays africains, pour financer l'importation des biens d'équipement indispensables à leur développement, c'est l'endettement, ce qui signifie qu'ils doivent trouver des organismes financiers qui leur prêtent sans grand espoir d'être remboursés. Or, cette possibilité est à écarter, car le principal objectif de ces organismes financiers est de faire fructifier leurs fonds. Aussi cette capacité de remboursement des prêts par les pays africains est d'autant plus limitée que les taux de change de leur monnaie sont sous-évalués.

1.2. Le financement du déficit des pays importateurs nets par les organisations internationales.

Une partie des prêts destinés aux pays africains proviennent des organisations financières internationales. Cependant les fonds qui sont à la disposition de ces institutions financières internationales ne sont pas suffisants pour faire face à la totalité de la demande des pays africains qui en ont besoin. Pour faire face à toute cette demande, les organisations internationales doivent donc recourir aux marchés financiers. Il est intéressant de noter que ces institutions internationales empruntent sur le marché financier international à des taux courants et re-prêtent cette monnaie aux pays africains à des taux privilégiés, la différence de taux devant être à la charge des pays riches. Mais est-ce que ce mécanisme permet de pallier au problème lié au remboursement de la dette des pays africains ? Une réponse affirmative à cette question serait un leurre, car elle ne tiendrait pas compte du fait que les pays africains ne peuvent pas réaliser une balance commerciale excédentaire leur permettant de rembourser leur dette. On peut, en outre, mettre l'accent sur le fait qu'il existe un paradoxe dans le fonctionnement du système monétaire international actuel, du fait que les institutions financières internationales qui sont censées émettre la monnaie internationale et être responsables du fonctionnement du financement des échanges internationaux, sont obligées de contracter des prêts sur les marchés financiers pour faire face aux demandes des pays les moins avancés.

Nous savons que le financement interne n'est pas suffisant pour permettre aux pays africains d'entrer dans une phase de développement durable, c'est pourquoi le financement externe leur est indispensable. Toutefois, le fonctionnement actuel du système monétaire et financier international ne favorise pas le financement de leur développement. Remarquons aussi qu'une partie des possibilités de financement des importations des pays africains est amputée du fait que le taux de change de leur monnaie est sous-évalué. En fait, actuellement les taux de change ne sont pas déterminés dans le respect de la parité des pouvoirs d'achat.

Cet environnement monétaire et financier international problématique et défavorable pour les pays africains, nécessite une réorganisation de l'architecture monétaire africaine à travers la mise en place d'une *Banque Centrale Africaine* et d'une *Supra Unité de Monnaie Africaine*. Cette réorganisation permettra en effet à chaque pays africain

de ne pas faire face tout seul au système monétaire et financier mondial, mais d'y faire face dans un cadre macro-institutionnel et monétaire africain où l'ensemble des économies africaines apparaîtra comme une seule économie nationale.

Les relations économiques entre les pays africains étant des relations fondées sur une économie d'échange, une réorganisation du système monétaire et financier africain doit être fondée sur les règles et principes de cette économie d'échange.

II. Les principes et règles qui justifient la nécessité d'une nouvelle architecture monétaire et financière africaine à travers la mise en place d'une Banque Centrale Africaine⁹.

Dans les lignes qui précèdent, nous avons essayé d'analyser les problèmes posés aux économies des pays africains par le fonctionnement du système monétaire et financier international actuel, dans le cadre de leur participation aux échanges internationaux et les différentes propositions faites pour y remédier. Cependant, les principaux problèmes posés par le fonctionnement du système monétaire et financier actuel, sont en grande partie les conséquences d'un non-respect des règles qui découlent des principes de l'économie internationale. Il paraît donc important que la réorganisation du système monétaire africain, dans la mesure où elle se doit de se donner des fondements solides, doit être établie dans le respect des principes et règles d'une économie internationale.

II.1. Les principes de l'économie internationale.

Le premier principe stipule que l'économie internationale est une économie d'échange. Cela signifie tout simplement que chaque pays, pour acheter à d'autres pays, doit présenter ses produits sur le marché international.

Le deuxième principe stipule que, pour financer ses importations sans endettement, chaque pays doit vendre pour le même montant. La démonstration vient du fait que, dans une économie d'échange, les achats sont financés par les ventes.

Le troisième principe stipule que les achats nets d'un pays ou d'un ensemble de pays sont équivalents aux ventes nettes d'autres pays. Ce principe découle du principe n°2 qui stipule que ce sont les ventes qui financent les achats. Par définition, l'ensemble des achats est équivalent à l'ensemble des ventes.

Le quatrième principe stipule que, dans une économie d'échange, la monnaie intervient en tant qu'intermédiaire des échanges et non comme un pouvoir d'achat positif.

La monnaie est un équivalent général et elle est nécessaire pour permettre de mesurer et de comparer les produits afin que les échanges se réalisent dans l'équivalence. D'après le deuxième principe, ce sont les ventes qui financent les achats. Ainsi la monnaie apparaît pour monétiser les échanges et elle disparaît une fois les échanges terminés.

Le cinquième principe stipule que, pour qu'un pays puisse honorer sa dette extérieure, il doit réaliser, à chaque période, une balance commerciale excédentaire pour le montant des charges de sa dette. Ce principe découle des deuxième et troisième principes de l'économie internationale : les achats sont financés par les ventes et les achats nets sont financés par les ventes nettes. Par conséquent, les pays acheteurs nets d'une période doivent devenir vendeurs nets pour le même montant, en pouvoir d'achat réel, pour les périodes à venir.

De ces principes découlent des règles qui doivent gouverner le fonctionnement des systèmes monétaires et financiers nationaux ou régionaux africains en liaison avec le nouveau système monétaire et financier africain. Nous examinons ci-après les principales règles dont le respect assure le fonctionnement harmonieux de ces institutions.

II.2. Les principales règles de gouvernance de la future architecture monétaire et financière africaine.

Aucune monnaie nationale ne doit jouer le rôle de la monnaie internationale. Cette règle découle du deuxième principe de l'économie internationale. En effet, la confusion entre la monnaie nationale et la monnaie internationale peut engendrer de faux paiements qui sont à l'origine de l'apparition de la liquidité internationale. Or, l'apparition de la liquidité internationale n'est pas compatible avec le principe selon lequel les achats sont financés par les ventes. D'après le quatrième principe de l'économie internationale, la monnaie apparaît pour monétiser les échanges et elle disparaît une fois les échanges terminés. Ainsi l'apparition de la liquidité internationale signifie que le pays acheteur net finance ses achats nets avec sa propre monnaie, avec sa propre dette (ou un pays acheteur net finance sa dette avec la dette du pays dont la monnaie joue le rôle de la monnaie internationale), ce qui n'est pas compatible avec le principe selon lequel nul ne paye avec sa propre dette, ni avec la dette d'un autre. En fait, lorsqu'un pays « finance » ses achats nets avec sa propre monnaie, ce « financement » représente une

⁹ Voir Elie Sadigh [2002, pp : 27-31] et [2003, pp : 136-140].

reconnaissance de sa dette et non un paiement. Dans ce cas, en dernière analyse, c'est le pays vendeur net qui finance les achats nets du pays acheteur net.

La monnaie internationale doit être distincte de toute monnaie nationale ou régionale. D'après le quatrième principe, une unité de monnaie est nécessaire pour comptabiliser les échanges au niveau international. Elle ne doit pas être représentée par une monnaie nationale qui est destinée à monétiser sa production dans l'acte de la rémunération du travail, et qui représente cette production nationale. Par conséquent, le revenu monétaire de chaque nation représente le droit sur les produits de chaque nation considérée. La monétisation des échanges exige donc l'existence d'un organisme monétaire et financier international indépendant.

Les taux de change des monnaies doivent être établis dans le respect de la parité des pouvoirs d'achat. Les échanges doivent se réaliser dans le respect de l'équivalence. La parité des pouvoirs d'achat permet de déterminer quel montant de monnaie une nation doit échanger contre une unité de monnaie d'un autre pays pour pouvoir obtenir une quantité de produits équivalents dans les deux pays par la dépense de ce montant de monnaie. Le respect de cette règle écarte la principale cause de pillage des pays dont les monnaies sont sous-évaluées.

Le capital financier (le profit et l'épargne) formé dans une nation est destiné à financer l'achat des produits d'investissement et de consommation dans cette même nation. Dans une économie nationale, le revenu formé dans une nation est destiné à être dépensé sur le marché des produits de la nation considérée ou de l'ensemble des nations à économie intégrée. Le capital financier national représente une partie du revenu formé dans chaque nation ; il est donc destiné à être dépensé sur le marché des produits de chaque nation considérée.

Tout placement financier d'une nation dans d'autres nations constitue une cause d'insuffisance de la demande globale dans la nation à l'origine de placements extérieurs. Cela découle du fait que, comme nous l'avons vu, le revenu formé dans chaque nation est destiné à écouler sa contrepartie, le produit réalisé dans le pays considéré (ou son équivalent : les produits importés pour le montant des produits exportés).

Toute entrée de devises (placements financiers extérieurs) dans une nation constitue une source de prélèvements illégitimes sur le pouvoir d'achat réel des titulaires de revenu dans la nation considérée. En effet, dans une économie nationale, le revenu formé dans chaque nation représente la valeur monétaire de la production de la nation considérée. Toute entrée de devises, converties en monnaie nationale, exerce un prélèvement illégitime.

Notre objectif ici est de démontrer que le respect de ces règles qui découlent des principes de l'économie permet d'écarter certaines causes de dysfonctionnement des économies nationales africaines. Une gouvernance des institutions monétaires et financières africaines nouvelles fondées sur ces principes et règles permettrait de poser les conditions du financement de la réalisation du développement économique des pays africains. Aussi le fonctionnement harmonieux du nouveau système monétaire et financier africain (*SMFA*) passe-t-il par l'articulation de celui-ci avec les systèmes monétaires et financiers nationaux (*SMFNA*) ou régionaux (*SMFRA*) africains. Avant d'aborder les perspectives nouvelles qui pourront être ouvertes aux pays africains, il nous faut établir la procédure de cette articulation.

III. L'articulation du nouveau SMFA avec les SMFNA ou SMFRA.

Un fonctionnement harmonieux de la nouvelle architecture monétaire et financière africaine nécessite l'établissement d'une articulation entre les systèmes monétaires et financiers nationaux africains et le système monétaire et financier africain nouveau. Cette articulation s'impose dès qu'un pays a des relations d'échange avec d'autres pays et, en particulier, lorsqu'il réalise des importations ou exportations nettes.

Nous avons vu les raisons analytiques pour lesquelles une nouvelle architecture monétaire africaine nécessite un véritable organisme qui doit avoir la charge de gérer les créances et dettes des différentes nations africaines participant aux échanges internationaux. Ce nouvel organisme doit, en effet, jouer le rôle de Banque Centrale des Banques Centrales nationales ou régionales dans l'ensemble des pays africains qui seront membres. L'une des fonctions importantes de la Banque Centrale de chaque nation africaine est de gérer les relations financières de sa nation ou de sa région avec les autres nations. Ces relations entre les Banques Centrales nationales passeront par l'intermédiaire de la Banque Centrale africaine qui prendra en charge les créances et dettes entre les pays africains participant aux échanges internationaux.

Afin de bien expliciter l'importance et la nécessité de cette articulation, il importe d'évoquer les conséquences du fonctionnement sans articulation des SMFNA ou SMFRA et du SMFA. En effet, dans le fonctionnement actuel des économies nationales africaines, les importations nettes font apparaître une offre sans demande et les exportations nettes font apparaître une demande sans offre. Ces états de fait émanent de deux raisons liées entre elles. Tout d'abord, le fonctionnement actuel des systèmes monétaires et financiers nationaux africains ne respecte pas les règles qui découlent des principes de l'économie nationale et qui gouvernent la monétisation de l'économie. Deuxièmement, il n'existe pas une véritable organisation africaine qui émettrait une supra unité de monnaie africaine et qui permettrait d'établir une articulation entre les Banques Centrales nationales ou régionales africaines et le SMFA actuel.

Dans les lignes qui suivent, nous démontrerons dans une première sous-section que le fonctionnement des systèmes bancaires nationaux ou régionaux africains actuels ne s'articule pas avec le SMFA actuel dans le respect des règles qui découlent des principes de l'économie. Nous serons amenés, dans une seconde sous-section, à établir les fondements de l'articulation entre les SMFNA ou les SMFRA et le SMFA nouveau.

III.1. Les conséquences d'une non-articulation des systèmes bancaires nationaux ou régionaux africains avec le SMFA dans le respect des règles qui découlent des principes de l'économie¹⁰.

Proposition 1 : L'entrée de devises dans une nation africaine constitue actuellement l'un des cas de création de monnaie par les systèmes bancaires nationaux ou régionaux africains. Or, la création de monnaie en contrepartie de devises contrarie la logique de la monétisation de nos économies nationales, qui sont des économies monétaires de production.

Démonstration : Pour fonder cette affirmation, prenons le cas d'un pays africain (P) qui réalise une balance commerciale excédentaire. Nous plaçons notre étude dans le cadre d'une économie monétaire de production.

Supposons, premièrement, que les entreprises du pays considéré réalisent une production de Y unités de produit et qu'elles rémunèrent leurs travailleurs par A unités monétaires, A étant l'équivalent monétaire du produit Y .

Logiquement, on a $A \Leftrightarrow Y$, ce qui signifie que la dépense du revenu monétaire A épuise la totalité du produit Y . La monnaie nécessaire à cette monétisation est émise par le système bancaire.

La réalisation d'une balance commerciale équilibrée par P signifie que la dépense dans les achats finals du revenu (A) formé dès la production sur les travailleurs, vaut l'écoulement de la totalité du produit, soit Y . Le revenu formé sur les travailleurs exerce ainsi son droit sur la totalité des produits qui ont été réalisés dans P ou, dans ce cas, sur les produits importés en contrepartie des produits exportés.

Supposons ensuite que P réalise une exportation nette égale à xY unités de produit et qu'il obtienne ainsi xA unités de monnaie équivalentes à la quantité d'unités de monnaie internationales correspondante, x étant la proportion du produit national représentant l'exportation nette. x est une variable dont la valeur est comprise entre 0 et 1 : $0 < x < 1$. Nous avons logiquement, $xY \Leftrightarrow xA$.

On peut constater que les services producteurs de P ont toujours à leur disposition A unités monétaires, qui représentent leur droit sur Y unités de production, alors qu'il n'existe plus que $Y(1-x)$ unités de produit.

On obtient logiquement $Y(1-x) < A$, ce qui signifie une insuffisance du produit par rapport au pouvoir d'achat réel du revenu monétaire.

On peut déduire dès lors que les exportations nettes (xY) font apparaître une demande xA sans offre à l'intérieur de P . L'exportation nette engendre, dans ce cas, une perte de pouvoir d'achat réel $xY = xA$ des titulaires de revenu à l'intérieur de P . C'est une première conséquence de la non-articulation des systèmes bancaires nationaux ou régionaux africains avec le SMFA actuel.

Restons toujours dans notre exemple et supposons qu'une unité de monnaie de P est égale à une unité de monnaie internationale quelconque. Le système bancaire de P crée xA en contrepartie de xA_i qui constitue la quantité de monnaie internationale obtenue à la suite de la réalisation de l'exportation nette. xA constitue un « revenu » qui, une fois dépensé sur le marché des produits de P , exerce un pouvoir d'achat qui contrarie la logique de fonctionnement des économies monétaires de production.

Proposition 2 : Le fonctionnement des systèmes bancaires nationaux ou régionaux africains actuels dans le contexte d'un système monétaire international problématique est à l'origine des conséquences néfastes engendrées par la réalisation des importations nettes d'un pays africain considéré.

Démonstration : Supposons cette fois-ci que le Pays africain P réalise une balance commerciale déficitaire, et plaçons toujours notre étude dans le cadre d'une économie monétaire de production.

Les entreprises de P réalisent une production de Y unités de production et rémunèrent les services producteurs par A unités de monnaie. A représente le droit des services producteurs sur la totalité de Y . Comme nous l'avons vu, $A \Leftrightarrow Y$. Supposons ensuite que P réalise une importation nette égale à mY unités de production, ce pays doit au reste du monde une certaine quantité A_i de monnaie internationale. m est une variable dont la

¹⁰ Voir Elie Sadigh et Koffi Sodokin «Les fondements analytiques d'une nouvelle architecture monétaire internationale », Colloque sur l'Economie Politique de la Gouvernance, Dijon, 2-4 décembre 2005.

valeur est comprise entre 0 et 1 : $0 < m < 1$. Supposons qu'une unité de monnaie de P est équivalente à une unité de monnaie internationale. Pour financer les importations, il faut convertir une quantité de monnaie nationale mA en devises mA_i , dont le montant net représente le prix des produits des importations nettes. mA représente ainsi une quantité de monnaie détruite dans P . On peut constater que les services producteurs de P ne disposent plus que de $A(1-m)$, alors que sur le marché des produits de P apparaissent $Y(1+m)$.

Logiquement, on a $A(1-m) < Y(1+m)$, ce qui signifie que, dans le pays importateur net, la dépense du revenu disponible ne permet pas aux entreprises considérées dans leur ensemble de récupérer le montant de monnaie qui leur a permis de monétiser la production.

Les importations nettes deviennent, dans ce cas, une cause de l'insuffisance de la demande globale puisque le montant d'unités de monnaie à la disposition des services producteurs de P (la valeur de la demande globale) est inférieur à la valeur de l'offre globale déterminée dès la production.

Nous venons de démontrer que le fonctionnement actuel des systèmes bancaires nationaux ou régionaux africains dans le cadre de l'environnement monétaire et financier africain et international actuel, fait apparaître une demande sans offre lorsqu'un pays africain réalise des exportations nettes, et qu'il engendre une insuffisance de la demande globale lorsque ce pays africain réalise des importations nettes. Ces situations sont à l'origine du dysfonctionnement des économies nationales ou régionales africaines ; ce dysfonctionnement résulte, dans ces cas, du fait qu'il n'existe pas une véritable système monétaire africain qui s'articule avec les systèmes monétaires et financiers nationaux ou régionaux africains. Quels sont finalement les fondements de l'articulation entre les systèmes bancaires nationaux et régionaux africains avec le nouveau système monétaire et financier africain ?

III.2. Les fondements de l'articulation entre les SMFNA ou les SMFRA et le nouveau SMFA.

Il s'agit d'établir ici, comme l'exigent les règles qui découlent des principes de l'économie, que les importations nettes de chaque pays africain doivent être financées par les revenus formés dans les pays exportateurs nets. Le respect de ces règles passe par l'établissement de l'articulation du fonctionnement des Banques Centrales nationales ou régionales et de la Banque centrale africaine en charge de la gestion du système financier africain.

L'effectivité de l'articulation nécessite un département financier propre à chaque Banque Centrale nationale ou régionale, ce qui lui permettra de centraliser et de dégager, à chaque période élémentaire, le montant du résultat net de la balance commerciale nationale ou régionale de la nation ou de la région considérée. En effet, la Banque Centrale de chaque nation ou de chaque région sera en relation avec le département financier du nouveau SMFA.

Nous démontrerons qu'en dernière analyse ce sont les titulaires de revenu des pays exportateurs nets qui sont à l'origine du financement des importations nettes des pays déficitaires. Deux problèmes principaux sont à résoudre. Premièrement, comment les titulaires de revenu des pays excédentaires financent-ils les achats nets des pays déficitaires ? Deuxièmement, comment écarter les causes du dysfonctionnement dans les économies des pays exportateurs nets et des pays importateurs nets ? Les solutions à ces problèmes passent par l'articulation entre les SMFNA ou SMFRA et le SMFA nouveau. En effet, toutes les opérations financières entre les nations passent par leurs Banques Centrales respectives, et le SMFA nouveau prendra en charge toutes les opérations financières entre les nations.

III.2.1 Le mode de fonctionnement du nouveau SMFA et une première articulation intermédiaire.

Dans le nouveau SMFA, le respect des règles qui découlent des principes de l'économie d'échange exige que les achats nets d'un pays africain soient financés par les ventes nettes des autres nations africaines. Le nouveau système aura pour rôle de monétiser les échanges et il prendra en charge les excédents et les déficits de chaque nation africaine. Les pays déficitaires deviendront débiteurs et les pays excédentaires deviendront créanciers du nouveau SMFA. Le respect de cette règle écartera la cause des faux paiements qui pourraient être à l'origine de l'apparition de la liquidité internationale, avec les conséquences néfastes qu'elle engendre. Les Banques Centrales nationales ou régionales géreront les créances et dettes de leur pays vis-à-vis du nouveau SMFA.

III.2.2 L'origine du financement des importations nettes de chaque pays africain et une seconde articulation intermédiaire.

Pour écarter l'apparition de l'insuffisance et de l'excès de la demande globale dans chaque nation africaine, dus aux importations et aux exportations nettes, il faut déterminer quels sont les titulaires de revenu qui sont à l'origine du financement de ces importations nettes. L'une des règles de l'économie d'échange exige que les pays exportateurs nets financent les achats nets des pays importateurs. L'intervention du SMFA nouveau doit faciliter le respect de cette règle. Cependant, cette opération, pour être complète, doit se prolonger dans les pays acheteurs et vendeurs nets, car finalement la consommation dans les pays importateurs nets absorbe une partie du revenu réel des services producteurs des pays exportateurs nets. Il faut montrer comment les titulaires de revenu des

pays africains qui réalisent une balance commerciale excédentaire prêtent leur épargne aux acheteurs des pays qui réalisent des importateurs nets.

III.2.2.1. La source du financement de l'achat des produits destinés à l'exportation dans chaque pays africain.

Dans chaque pays africain exportateur net, les exportateurs financent l'achat des produits destinés à l'exportation essentiellement par des emprunts. Le montant de ces emprunts est retiré du marché du pays considéré, car les achats finals dans un pays valent la destruction de la monnaie qui a permis la monétisation de la production et, dans ce cas, ce sont les exportateurs qui exercent des achats finals sur les produits destinés à l'exportation. Cette opération permet aux entreprises de récupérer le montant de monnaie qui a servi à monétiser leur production. Elle permet d'éviter par conséquent, dans les pays exportateurs nets, l'apparition d'une demande sans offre et elle est réalisée d'après le principe économique selon lequel, dans une nation, la dépense du revenu dans les achats finals écoule le produit, quelle que soit la destination du produit écoulé. Toutefois le système bancaire national garde en mémoire, dans son département financier, le montant des prêts (le revenu des services producteurs) et le montant des emprunts (des exportateurs), ce qui lui permet de connaître le montant qui a financé les exportations. La Banque Centrale de chaque nation détermine le résultat net des exportations.

III.2.2.2 Etablissement de la relation entre le montant des importations nettes et le montant des exportations nettes des pays africains.

Dans le pays importateur net, le système bancaire émet de la monnaie pour un montant équivalent aux importations nettes. Ce montant est connu par la Banque Centrale de chaque nation ou de chaque région, car elle constitue le lieu de passage de toutes les opérations financières concernant les importations et les exportations de la nation. Cette émission de monnaie écarte la cause, dans ce cas, de l'apparition de l'insuffisance de la demande globale, dans ce pays.

En dernière analyse c'est l'épargne des titulaires de revenu des pays exportateurs nets qui permet aux acheteurs des pays importateurs nets de financer l'achat des produits importés. Ce résultat découle de l'un des principes de l'économie d'échange qui stipule que les achats sont financés par les ventes et, par conséquent, que les achats nets sont financés par les ventes nettes.

Comme nous l'avons vu, dans le *SMFA* nouveau, les exportations nettes seront financées par l'épargne des titulaires de revenu de chaque pays exportateur net africain. Ces exportations nettes feront apparaître à l'actif du compte du département financier du nouveau *SMFA* la créance du pays exportateur net. Cette créance apparaîtra également à l'actif de la Banque Centrale du pays exportateur net. Les importations nettes d'un pays feront apparaître au passif du compte du département financier du *SMFA* nouveau le montant de la dette de ce pays. La dette apparaîtra également au passif du compte de la Banque Centrale du pays qui réalise les importations nettes. L'actif et le passif du département financier du nouveau *SMFA* seront égaux car, par définition, les montants des importations nettes et des exportations nettes des pays considérés dans leur ensemble sont toujours égaux.

Plusieurs opérations apparaissent ainsi et permettent d'établir l'articulation finale entre les épargnants qui financent les exportations nettes d'un pays, la Banque Centrale de leur pays, le nouveau *SMFA*, la Banque Centrale du pays importateur net et les acheteurs des produits représentant les importations nettes de ce pays.

III.2.3. L'articulation finale du fonctionnement des *SMFNA* ou *SMFRA* en liaison avec le nouveau *SMFA*.

On peut faire apparaître l'articulation de la façon suivante. Premièrement, le système bancaire du pays exportateur net devient débiteur des épargnants qui ont financé les exportations nettes. Deuxièmement, la Banque Centrale établit le résultat de la balance commerciale de ce pays. Troisièmement, la Banque Centrale du pays exportateur net devient ainsi créancière auprès du département financier du nouveau *SMFA* qui, à son tour, devient créancier de la Banque Centrale du pays importateur net. Enfin, la Banque Centrale du pays importateur net autorise les banques secondaires à émettre le montant de monnaie nécessaire équivalant aux importations nettes. Le système bancaire du pays en question devient ainsi créancier des acheteurs des produits d'importation nette. On peut remarquer de façon claire que ce sont les titulaires de revenu du pays exportateur net qui financent les acheteurs du pays importateur net. L'articulation ainsi établie est fondée sur le principe de l'économie selon lequel, dans une économie internationale, les ventes financent les achats et, par conséquent, les achats nets sont financés par les ventes nettes.

La bonne fonctionnalité et l'efficacité de cette articulation pour les économies africaines nécessitent l'établissement, comme le suggère l'Unité Africain *U.A* d'une Banque Centrale Africaine *BCA* et d'une Supra Unité de Monnaie Africaine *S.U.M.A*. Le tout dans un cadre qui exige la réforme des systèmes monétaires et financiers

nationaux ou régionaux africains *SMFNA* ou *SMFRA*, qui doit prendre en compte la distinction entre le « rôle monétaire » et « le rôle financier » d'une institution bancaire. Voir Bernard Schmitt ([1975], [1977])

IV. La réforme des *SMFNA* ou des *SMFRA*.

Le fonctionnement des systèmes bancaires nationaux ou régionaux africains actuels se fait dans le non respect des principes qui gouvernent la « monétisation » de l'économie et le « financement » des achats nets à l'intérieur d'une nation. Cet état de fait est la conséquence d'une confusion entre le « rôle monétaire » et le « rôle financier » d'une institution bancaire, introduite par une conception et une gestion fondée sur les modèles de base monétariste. Ce mauvais fonctionnement est la cause des dysfonctionnements actuels des économies africaines. C'est pour cette raison que la distinction du « rôle monétaire » du « rôle financier » d'une institution bancaire, est primordiale à l'initiative de la réforme des systèmes monétaires régionaux, préalable à la mise en place d'une *B.C.A* et d'une *S.U.M.A* en Afrique. Concrètement, la réforme des *SMFNA* ou *SMFRA* doit être fondée sur la mise en place de trois départements¹¹ au sein de chaque institution bancaire nationale ou régionale. Il s'agit d'un département monétaire du système bancaire, d'un département financier qui gère le revenu déposé sur les comptes courants des banques commerciales et un département financier qui gère l'épargne des ménages.

IV.1 Le département monétaire du système bancaire.

Les économies nationales ou régionales africaines étant des économies monétaires de production, le rôle du département monétaire du système bancaire, est d'émettre le montant de monnaie nécessaire à la monétisation de la production. La monétisation de la production étant une opération qui s'opère à travers la rémunération des services producteurs. Le montant de monnaie émis à cette fin est un montant nécessaire et suffisant, car il représente la valeur de la production et donc le montant du revenu national. Ainsi, dans les économies nationales ou régionales africaines, la dépense dans les achats finals du revenu formé à la production, dans l'acte de la rémunération des services producteur, signifie l'écoulement de la production.

IV.2 Le département financier qui gère le revenu déposé sur les comptes courants bancaires.

Le premier département financier du système bancaire entre en fonction dès que le revenu est formé. C'est-à-dire dès que la monnaie se transforme en revenu dans l'acte de la rémunération des services producteurs. Le revenu des travailleurs apparaît ainsi au passif du système bancaire dès qu'il est formé. Ce revenu des travailleurs représente non seulement la valeur des produits et donc le pouvoir d'achat des travailleurs sur les produits déposés dans les entreprises, mais aussi leur créance sur le système bancaire. A l'actif du système bancaire apparaît la créance des banques sur les entreprises. Ces créances et dettes font apparaître, dès la formation du revenu, des prêts et emprunts. En d'autres termes, dès que les banques créent la monnaie nécessaire à la monétisation de la production, en dernière analyse, c'est leur département financier qui prête aux entreprises le dépôt des travailleurs. Au fur et à mesure que les titulaires de revenu dépensent leur revenu dans les achats finals, les entreprises récupèrent le montant de monnaie qui leur a permis de monétiser leur production et, de ce fait, se désendette vis-à-vis du système bancaire.

IV.3 Le département financier qui gère l'épargne des ménages.

A chaque période de l'activité économique, un certain nombre de titulaires de revenu ne dépensent pas la totalité de leur revenu. De la même manière, un certain nombre d'agents économiques, dans la même période, dépensent plus qu'ils ne gagnent (certains ménages dépensent plus que leur revenu et certaines entreprises dépensent plus que leur profit). C'est là le rôle du département financier qui gère l'épargne de prendre en charge la gestion des créances des épargnants et des emprunteurs.

Nous venons de montrer à travers les différents argumentaires et propositions exposés ci-dessus, pourquoi la réforme des sphères monétaires et financières africaines à travers l'articulation des *SMFNA* ou des *SMFRA* avec le nouveau *SMFA* est essentielle pour l'évolution de leurs relations économiques futures. L'articulation étant établie, quelles nouvelles perspectives seront ainsi ouvertes aux pays africains par l'architecture monétaire et financière nouvelle ?

V. Conclusion : De nouvelles perspectives pour le financement de la dynamique des économies africaines.

La première richesse d'une nation est sa richesse humaine. Il convient donc de mettre en valeur cette richesse afin de satisfaire les besoins économiques de toutes les nations africaines. Cette mise en valeur dépend de plusieurs facteurs dont, notamment, la santé, l'éducation, la formation, sans oublier les facteurs politiques. L'éducation, au-

¹¹ Schmitt Bernard, développe dans, Théorie Unitaire de la Monnaie Nationale et Internationale., 1975, le bien fondé de cette distinction pour le bon fonctionnement d'une économie nationale.

delà de sa contribution à la capacité de lire et d'écrire permet un accès à la technologie et à sa pleine utilisation. Mais, actuellement, le financement des secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation pose problème à la majorité des pays africains. A ces problèmes auxquels sont confrontés les pays africains s'en ajoutent deux autres, particulièrement cruciaux dans le processus de financement du développement de leurs économies. Premièrement, il s'agit de trouver le financement nécessaire à l'achat des biens d'équipement qui leur sont nécessaires. Deuxièmement, il leur faut trouver les moyens pour financer les charges des emprunts interne et externe que ces pays africains ne sont pas en mesure d'assumer. La mise en place de la nouvelle organisation monétaire et financière africaine et son articulation avec les systèmes monétaires et financiers nationaux ou régionaux permettent de résoudre le problème du financement des emprunts internes entre les nations africaines. Le financement des emprunts externes est tout un autre problème lié au fonctionnement actuel du système monétaire international qu'il faut également réformer.

Finalement, quelles sont les perspectives qui s'ouvrent aux pays africains à travers la mise en place de cette nouvelle organisation ?

V.1. Une meilleure gestion interne des endettements multilatéraux entre les pays africains.

L'architecture monétaire africaine nouvelle permettra à chaque pays africain de bénéficier pleinement des échanges intra-régionaux, grâce à la mise en place d'un fonds de solidarité africain. La solidarité consiste en l'organisation d'un fonds qui pourra être constitué grâce à un prélèvement de 1% sur l'ensemble des exportations réalisés dans le continent. La gestion de ce fonds de solidarité nécessite une organisation en deux départements de la Supra Banque Centrale qui sera en charge de la nouvelle architecture monétaire africaine. Il s'agit de la mise en place d'un département monétaire et d'un département financier qui seront les points centraux du fonctionnement de cette nouvelle architecture monétaire et financière africaine. Le département monétaire du nouveau SMFA prendra en effet en charge toutes les opérations de monétisation des échanges intra-régionaux et le département financier prendra en charge les excédents et les déficits de l'ensemble des pays qui participeront aux échanges. Le département monétaire prélèvera 1% sur les échanges et versera le montant ainsi collecté au département financier qui, selon des règles à établir, les répartira à son tour entre les pays qui en auront le plus besoin.

Actuellement, le montant des échanges intra-régionaux africains étant d'environ 11 milliards 700 millions de dollars par an (estimation de 2002 selon les chiffres des World Development Indicators 2004, 1% de ce montant représente 117 millions de dollars environ pour la seule année 2002, montant que la nouvelle Banque Centrale Africaine aura à sa disposition chaque année pour venir en aide aux pays africains les moins avancés.

V.2. Un pouvoir d'influence accru dans les négociations économiques internationales.

L'architecture monétaire et financière africaine nouvelle induit trois conséquences bénéfiques, qui conduisent à une importance accrue de l'économie africaine dans les relations économiques internationales. Il s'agit :

- du financement interne des échanges entre les pays africains qui devient indépendant du système monétaire international actuel. C'est la banque centrale africaine qui monétisera les échanges de l'ensemble des pays membres.
- de la constitution d'un fonds de solidarité qui sera mise à la disposition de la banque d'investissement africain.
- de la détermination des taux de change qui pourront être plus facilement établis dans le respect de la parité des pouvoirs d'achat. Ce qui signifie qu'entre les pays africains il n'y aura ni perdant ni gagnant. Il est important de remarquer, étant donné qu'actuellement le taux de change des monnaies des pays africains par rapport à la monnaie internationale est sous-évalué, les échanges entre les pays africains et le reste du monde ne se réalisent pas dans l'équivalence.

L'unité africaine dans le cadre de cette réforme, sera dès lors, à même d'influencer les décisions au niveau de la détermination des taux de change par rapport aux monnaies internationales dans la parité des pouvoir d'achat. Dans ce cas, le pouvoir d'achat réel extérieur des pays africains sera amélioré de façon considérable.

Références Bibliographiques.

1. Davidson, Paul "The future of the International Financial System", *Journal of Post Keynesian Economics*, Summer 2004, 26 (4), 591-605.
2. Keynes, J.M., "Proposals for an International Clearing Union". In D. Moggridge (ed), The Collected Writings of John Maynard Keynes, vol.25. London: Macmillan, 1980, pp. 168-195 [1942].
3. Masson Paul et Catherine Patillo « Une Monnaie Unique pour l'Afrique ? », *Finances et Développement*, décembre 2004, pp : 9-15
4. Sadigh Elie, Etude Economique et Géopolitique du Développement : Le sous-développement n'est pas une fatalité, Ed. L'Harmattan 2002.
5. Sadigh Elie, Plein-emploi, chômage, Ed. L'Harmattan 2003.
6. Sadigh Elie et Sodokin Koffi « Les fondements analytiques d'une nouvelle architecture monétaire internationale », *Colloque sur l'Economie Politique de la Gouvernance, Dijon, 2-4 décembre 2005*.
7. Schmitt, Bernard, Théorie Unitaire de la Monnaie Nationale et Internationale., Ed. Castella, Suisse, 1975.
8. Schmitt, Bernard, L'or, le Dollar et la monnaie Supranationale, Ed. Calmann-Levy, Paris, 1977.
9. World Bank: The World Development Indicators 2004, p.318.